

Portefeuille personnel de revenu prudent CI (Parts de série I) 19 décembre 2023

Le présent document contient des renseignements essentiels sur ce qui suit : Portefeuille personnel de revenu prudent CI (le « fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355, à l'adresse servicefrancais@ci.com, ou visitez le www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Gestion mondiale d'actifs CI propose de modifier l'objectif de placement du fonds et de changer son nom à Catégorie Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI le 12 avril 2024 ou aux environs de cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la modification n° 1 datée du 23 juin 2023 apportée au prospectus simplifié du fonds.

En cas d'approbation lors d'une assemblée extraordinaire du fonds qui aura lieu le 20 mars 2024 ou aux environs de cette date, l'objectif de placement du fonds sera modifié pour procurer un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, avec une préférence pour le revenu, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres à revenu fixe. En attendant l'approbation de la modification de l'objectif de placement, les frais de gestion de la série du fonds seront réduits à 0,60 %.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	CA 55049	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Date de création de la série :	16 septembre 2014	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI
Valeur totale du fonds au 31 octobre 2023 :	74,06 millions \$	Distributions :	Mensuelles. Dividendes et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), annuellement. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des titres supplémentaires, à moins que vous ne demandiez de les recevoir en espèces.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,00 %	Placement minimal :	négociable

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Portefeuille personnel de revenu prudent CI cherche à procurer un revenu courant, à assurer la préservation du capital et à apporter une possibilité de plus-value du capital en investissant prudemment dans un portefeuille géré de façon dynamique et diversifié, composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 octobre 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 octobre 2023)

1. Fiducie privée de titres à revenu fixe de base canadiens CI (série I)	57,9 %
2. Fiducie privée d'actions américaines CI (série I)	9,6 %
3. Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes CI (série I)	8,3 %
4. Fiducie privée de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux CI (série I)	8,3 %
5. Fiducie privée d'actions de revenu internationales CI (série I)	7,3 %
6. Fiducie privée d'infrastructures mondiales CI (série I)	2,6 %
7. Catégorie de société des marchés émergents CI (actions I)	1,8 %
8. Fiducie privée d'énergie CI (série I)	1,8 %
9. Fiducie privée d'immobilier mondial CI (série I)	1,5 %
10. Fiducie privée de métaux précieux CI (série I)	1,3 %

Pourcentage total des dix principaux placements **100,4 %**

Nombre total de placements **11**

Répartition des placements (au 31 octobre 2023)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

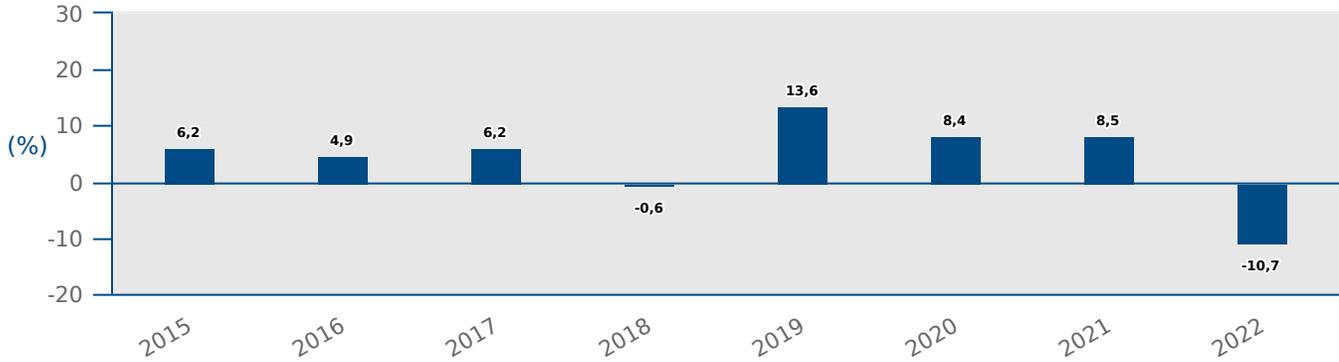
Portefeuille personnel de revenu prudent CI (Parts de série I)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série I du fonds au cours de la dernière année civile des 8 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de série I du fonds au cours de chacune des 8 dernières années civiles. La valeur de cette série du fonds a diminué au cours de 2 de ces 8 années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série I du fonds sur 3 mois au cours des 8 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	10,2 %	30 juin 2020	Votre placement aurait augmenté à 1 102 \$.
Pire rendement	-8,5 %	30 juin 2022	Votre placement aurait chuté à 915 \$.

Rendement moyen

Au 31 octobre 2023, le placement d'une personne qui a investi 1 000 \$ dans des titres de série I du fonds à sa création vaut 1 448 \$, soit un taux de rendement annuel composé de 4,1 %.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- êtes disposé à accepter un niveau de risque faible à moyenne
- cherchez une source régulière de revenu courant et la possibilité d'une plus-value du capital
- souhaitez ajouter une position en titres mondiaux à votre portefeuille de placements
- prévoyez conserver votre placement à long terme

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Si vous détenez le fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Portefeuille personnel de revenu prudent CI (Parts de série I)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne sont payables lorsque vous détenez des titres de série I du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2023, les frais des titres de série I du fonds s'élevaient à 0,14 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit de certains frais du fonds de la série.	0,00 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,14 %
Frais du fonds	0,14 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à la société de votre représentant lorsque vous détenez des titres de série I du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Des frais pouvant atteindre 2,00 % de la valeur des titres que vous faites racheter ou échangez, si nous établissons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds que nous gérons.
Frais en cas de chèque sans provision	Si un paiement est refusé par votre banque pour quelque raison que ce soit, nous vous réclamerons des frais de 25 \$.
Frais de gestion de la série I	Vous payez directement à nous des frais de gestion pouvant atteindre 0,80 % par année de la valeur liquidative de votre placement dans les titres de série I du fonds. Si la valeur de votre placement devient inférieure au placement minimal requis pour cette série de titres, des frais supplémentaires de 0,15 % par année pourraient s'appliquer.
Frais de service de la série I	Vous pourriez devoir payer directement des frais de service de la série I négociés entre vous et votre représentant (agissant pour le compte de sa société) et perçus par un rachat mensuel par nous, au nom de la société de votre représentant, des titres de votre compte correspondant au montant des frais de service. Il n'y a aucuns frais de rachat payables à l'égard de ces rachats. Les frais de service de la série I ne doivent pas être supérieurs à 1,25 % par année de la valeur liquidative des titres de la série I du fonds que vous détenez dans votre compte.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit:

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Numéro sans frais : 1-800-792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.